

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

VOTRE SÉJOUR EN ISRAËL

PASSEPORT, VISAS ET DOUANES

Le visa n'est pas nécessaire en Israël pour un séjour touristique inférieur ou égal à trois mois.

Les tampons d'entrée et de sortie ne sont pas apposés sur les passeports français.

En revanche, la police des frontières israélienne délivre au voyageur une vignette papier de couleur bleue qu'il convient de conserver pendant son séjour.

La législation israélienne en matière d'immigration impose une durée de validité du passeport supérieure à trois mois à la date d'entrée dans le pays.

SANTÉ

Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines vaccinations sont recommandées. S'assurer d'être à jour dans ses vaccinations habituelles ainsi que celles liées à toutes les zones géographiques visitées.

- La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée par l'OMS, d'autant plus du fait de la survenue de plusieurs cas de polio depuis mars 2022 dans la région de Jérusalem. La vaccination rubéole-oreillons-rougeole (ROR) est recommandée chez l'enfant. La vaccination antituberculeuse est également souhaitable.
- En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.

LANGUE

Hébreu, arabe et anglais

DÉCALAGE HORAIRE

GMT + 2. Quand il est 12h à Paris, il est donc 13h à Tel-Aviv. Israël et la Palestine changent d'horaire (hiver et été) à quelques jours d'intervalle par rapport à l'Europe de l'Ouest. Et comme le pays est très à l'est, le soleil se lève et se couche plus tôt que dans nos contrées (vers 17h en automne et 16h en hiver).

Les horaires des sites étant souvent calqués sur ceux du soleil, il faut s'organiser en fonction, et démarrer sa journée assez tôt de novembre à fin février.

MONNAIE

Shekel

1 ILS = 0,25 €

1 € = 3,96 ILS

TÉLÉPHONE

De la France vers Israël : composer le 00 (tonalité) + 970 (970 pour la Palestine, mais le 972 fonctionne aussi la plupart du temps) + indicatif de la ville (sans le 0, réservé aux communications intérieures) + numéro du correspondant.

D'Israël vers la France : composer le 00-33 + numéro à 9 chiffres du correspondant (c'est-à-dire le numéro à 10 chiffres sans le 0 qui précède l'indicatif de la région). Depuis les téléphones publics, à la place du 00, composer le 012, le 013, ou le 014, correspondant chacun à un opérateur différent.

D'Israël vers Israël ou de la Palestine vers Israël : pour téléphoner d'une ville à l'autre, il est nécessaire de composer l'indicatif de la ville. Exemple : de Tel-Aviv à Ramallah, on compose le 02, suivi du numéro du correspondant. En revanche, dans une même ville, on ne compose que le numéro du correspondant, sans l'indicatif de la ville

ÉLECTRICITÉ

Le courant utilisé est du 220 V. En revanche, certaines prises nécessitent un adaptateur.

SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus. En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Dans un contexte calme, et sous réserve de toujours se renseigner avant le départ sur la situation, il n'y a pas de problème particulier, si ce n'est que de nombreux espaces publics comme les bureaux de poste, les gares routières et ferroviaires, les centres commerciaux (certains restos, bars et hôtels également) sont gardés par un vigile qui vous demandera d'ouvrir votre sac, comme désormais dans de nombreuses villes européennes.

À Jérusalem, le Quai d'Orsay recommande une vigilance renforcée dans la vieille ville et dans les Lieux Saints (en particulier l'Esplanade des Mosquées). Il est déconseillé de se rendre dans certains quartiers de Jérusalem-Est.

Nous vous recommandons :

de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »

de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance

d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a

d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences :

Police : 100

Pompier : 102

Ambulance : 101

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France en Israël

112, promenade Herbert Samuel BP 3480

Tel-Aviv

Tel. : + 972 3 520 83 00